

# PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION ET DROITS DE L'HOMME : UNE MÉTHODOLOGIE PRATIQUE POUR FAIRE FACE AUX EFFETS NÉGATIFS DE L'IMPLICATION D'ACTEURS PRIVÉS SUR LE DROIT À 'ÉDUCATION

1/3

Le droit à l'éducation garantit que tout le monde puisse bénéficier d'un enseignement de qualité, sans discrimination ni exclusion

Cependant, les systèmes éducatifs dans de nombreux pays à revenus faibles et intermédiaires font tout leur possible pour répondre aux besoins urgents, et les gouvernements ne réussissent pas toujours à respecter leur obligation d'offrir un enseignement de qualité pour tous. Ceci est une source de préoccupation importante pour les étudiants, les parents, les militants pour l'éducation et les décideurs politiques qui s'accordent sur la nécessité d'agir de façon urgente. Nombreux sont ceux qui affirment que l'éducation publique et gratuite est une arme puissante dans le combat contre les inégalités socioéconomiques et qu'une imposition plus juste pour financer l'éducation est essentielle pour s'attaquer aux inégalités. D'autres pensent que la solution aux échecs des systèmes d'éducation publique pourrait être d'augmenter l'implication des acteurs privés et/ou d'introduire des politiques de privatisation dans l'éducation.

## La montée des acteurs privés dans l'éducation

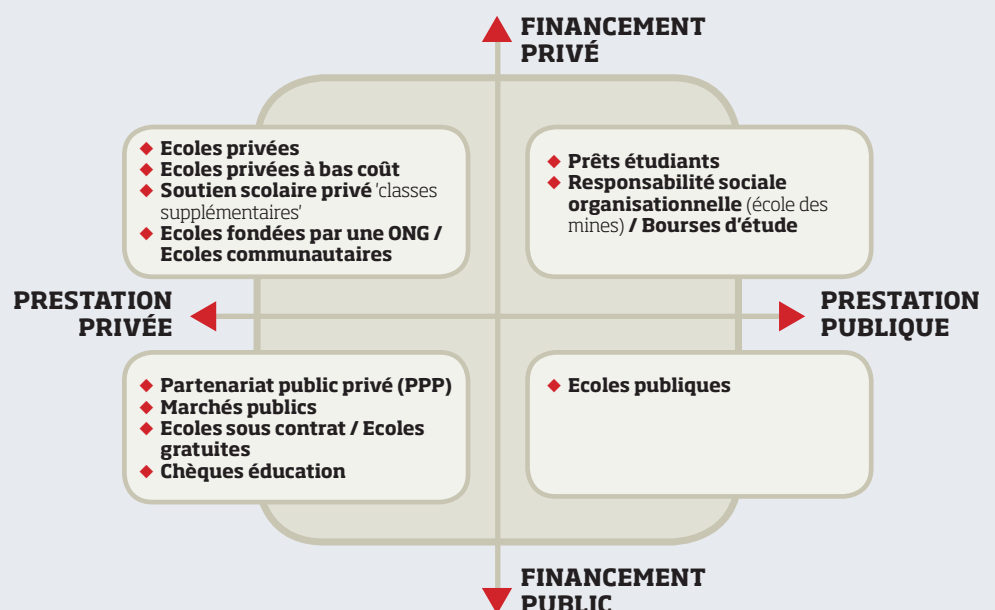
Ces 20 dernières années ont vu une augmentation sans précédent de l'implication d'acteurs privés dans le domaine de l'éducation. Cela peut être observé dans presque tous les aspects du secteur de l'éducation, qu'il s'agisse de l'administration, l'élaboration de politiques ou encore l'organisation officielle d'activités extrascolaires comme le soutien scolaire privé. On a également noté une prolifération de ce que l'on appelle les écoles privées « low-cost » ou « low-fee » (peu coûteuses) dans les pays en développement. Ces écoles « low cost » fournissent, de façon privée, une éducation gérée par de petites et grosses entreprises. Elles sont payantes et peuvent être à but non

lucratif ou à but lucratif. Le rôle des acteurs privés dans l'éducation est complexe et il adopte de nombreuses formes. Une façon de comprendre ces formes est de classer l'éducation en fonction du financement et de l'implantation. Le diagramme suivant (en anglais) donne des exemples de privatisation de l'éducation selon ces classifications. L'implication du secteur privé peut faire partie de la solution à de nombreux problèmes dans le domaine de l'éducation mais il est important de comprendre et de répondre aux manifestations et impacts de la privatisation de l'éducation, en particulier sur la manière dont les pratiques commerciales affectent les plus pauvres et les plus marginalisés.

“

Bientôt, il ne sera pas exagéré de dire que la privatisation de l'éducation supplante l'éducation publique, au lieu de la compléter.

KISHORE SINGH, RAPPORTEUR  
SPÉCIAL DES NU SUR LE DROIT À  
L'ÉDUCATION, 2014



Un accès égal à un enseignement de qualité n'est pas seulement un droit de l'homme et une exigence légale, c'est aussi un élément clé du développement et de la réduction de la pauvreté. Il peut aussi relever de nombreux enjeux contemporains de la société, comme la corruption ou le terrorisme. Cependant, malgré des années de progression dans la réalisation du droit à l'éducation, cette progression est potentiellement menacée par la marginalisation et la ségrégation qui résultent d'une privatisation non réglementée de l'éducation, entraînant des inégalités dans la société. Comme l'a récemment déclaré le Rapporteur spécial des NU sur le droit à l'éducation :

“

Dans de nombreux endroits du monde, l'inégalité des chances en matière d'éducation sera exacerbée par la croissance de prestataires de services d'éducation privés non réglementés, la richesse ou le statut économique devenant les critères les plus importants pour accéder à un enseignement de qualité.

KISHORE SINGH, RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NU SUR LE DROIT À L'ÉDUCATION, 2014

## Privatisation de l'éducation et droits de l'homme

Pour ces raisons, il est impératif d'examiner de façon critique les effets de la privatisation de l'éducation, en utilisant des principes et des normes soutenant le droit à l'éducation et les obligations des états quant aux droits de l'homme pour garantir ce droit. Ce travail étudie en particulier l'effet de la privatisation de l'éducation sur les inégalités et la discrimination.

Par exemple, la Coalition nationale de campagne pour l'éducation au Ghana (Ghana National Education Campaign Coalition) (GNECC) a observé, suite à ses recherches, que la privatisation de l'éducation

augmente la discrimination envers les filles en matière d'accès à l'éducation. Les familles privilégient souvent l'éducation des garçons par rapport aux filles et ces dernières ont moins de chances d'être scolarisées dans des établissements privés.

Au Maroc, le développement d'écoles payantes à but lucratif accroît la discrimination et les inégalités en termes d'éducation pour les enfants défavorisés, en créant un système qui favorise les plus économiquement avantagés. La hausse de l'enseignement privé risque de développer un système éducatif compartimenté et une société instable.

## Utilisation des mécanismes et outils des droits de l'homme

Ces 18 derniers mois, un certain nombre d'organisations internationales, nationales et locales ont travaillé ensemble pour rechercher et évaluer l'impact du développement de l'enseignement privé vis-à-vis des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ce travail, qui est mené par l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels (Global Initiative on Economic Social and Cultural Rights) (GI-ESCR) en partenariat avec l'Initiative PERI sur la privatisation de la recherche dans l'éducation (Privatisation in Education Research Initiative) (PERI) et le Right to Education Project (RTE), a présenté une méthodologie, des modèles et d'autres ressources efficaces pouvant être utilisés par d'autres organisations.

Cette méthodologie implique des recherches documentaires et/ou sur le terrain ainsi qu'une présentation de ce que l'on appelle des « rapports parallèles » (également connus sous le nom de « contre-rapports ») aux organes de défense des droits de l'homme.

Les travaux ont tout d'abord été menés au Maroc, puis répétés au Ghana, en Ouganda, au Kenya, au Brésil, au Chili et au Népal. Au Royaume-Uni, cette étude analyse l'impact du soutien du Département Britannique pour le Développement International (Department for International Development) (DFID) à l'enseignement privé dans les pays en développement.

Dans chaque pays, nous travaillons avec des organisations de la société civile pour produire des rapports parallèles et de recherche pour les organismes de défense des droits de l'homme régionaux ou de l'ONU (comprenant le Comité sur les droits de l'enfant, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard de femmes, le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples). Les documents connexes fournissent de plus amples détails sur cette méthodologie.

Les principaux objectifs de ces travaux sont d'étudier, de comprendre et d'évaluer les effets - positifs ou négatifs - de la croissance des acteurs privés de l'éducation au niveau national, de mobiliser les parties prenantes sur les problèmes potentiels, et d'entamer un dialogue avec les autorités en matières d'éducation, les acteurs privés impliqués et les autres parties prenantes. De plus, le projet a pour but de développer des instructions, des principes et des cadres que les parties prenantes peuvent utiliser pour aborder le problème.

Il existe une opportunité unique pour la société civile de faire face aux problèmes complexes de privatisation en utilisant ce cadre et en profitant du soutien d'organisations qui ont mis en place ce travail dans des contextes nationaux et internationaux.

## IMPACT

Ces travaux ont eu un véritable impact sur les pays concernés ainsi qu'à l'international. Nous avons développé des études de cas pour donner des exemples de l'impact au niveau national. Certains des développements clés sont indiqués dans le tableau suivant.

<b>OCTOBRE 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CRC) demande officiellement au Gouvernement du Ghana d'expliquer la privatisation accrue dans le domaine de l'éducation dans le pays et l'effet que cela a sur la réalisation du droit à l'éducation pour tous</li> <li>◆ Dans un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation a expliqué que la croissance générale et l'absence de réglementation de la privatisation a renforcé les inégalités en matière d'éducation</li> </ul>
<b>NOVEMBRE 2014</b>	◆ Le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a exprimé sa <b>préoccupation</b> « concernant la tendance à la privatisation de l'éducation et la priorité donnée à la scolarisation des garçons par rapport aux filles » au Ghana
<b>DÉCEMBRE 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) a abordé la question de l'impact de la privatisation de l'éducation sur la réalisation du droit à l'éducation en Ouganda.</li> <li>◆ 70 organisations de la société civile ont condamné la Banque africaine de développement et d'autres organisations internationales pour leur soutien de la privatisation de l'éducation</li> </ul>
<b>MARS 2015</b>	◆ Le CRC a questionné le Chili sur les progrès faits concernant la gratuité d'une éducation de qualité et l'élimination des frais et pratiques de sélection
<b>AVRIL 2015</b>	◆ Le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) a publié une liste d'enjeux liés à la privatisation de l'éducation au Maroc concernant la prestation, les bons et les inégalités
<b>MAI 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le CRC a exprimé de graves préoccupations concernant la commercialisation grandissante de l'éducation au Ghana</li> <li>◆ Plus de cent organisations nationales et internationales dans le pays ont rédigé une déclaration ouverte conjointe, exprimant leurs préoccupations quant au soutien de la Banque Mondiale envers la privatisation de l'éducation</li> </ul>
<b>JUIN 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation a soumis un rapport au Conseil des droits de l'homme sur la protection du droit à l'éducation contre la commercialisation</li> <li>◆ Le CRC et le CESCR ont fait d'importantes déclarations sur la privatisation de l'éducation au Ghana, au Chili et en Ouganda</li> </ul>
<b>JUILLET 2015</b>	◆ Une résolution historique du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (HRC) a été prise, priant les États membres de réglementer et de surveiller les prestataires d'éducation privée et reconnaissant « le vaste impact potentiel de la commercialisation de l'éducation sur l'exercice du droit à l'éducation »

Couverture de presse ►  
 au Maroc

Réunion des experts ►►  
 sur la Privatisation et  
 le droit à l'éducation,  
 Genève, juin 2014



## Comment s'impliquer

Si vous souhaitez entreprendre ce type de travail dans votre pays, nous pouvons vous aider à inclure des activités similaires à celles décrites dans ce document, dans votre proposition de financement au Fonds de la société civile pour l'éducation (CSEF) ou autres, ainsi qu'à identifier les partenaires clés pour travailler sur le plan national et international.

La méthodologie pour ce travail est très simple, même si vous n'avez jamais présenté de rapports aux organismes des droits de l'homme auparavant. Il existe un certain nombre de ressources et d'outils à votre disposition, y



Ce travail a amélioré le contact de la GNECC avec le Ministère de l'éducation, qui a dû répondre au CRC et au CEDAW. Ils nous contactent désormais directement sur des questions relatives à la privatisation de l'éducation. Nous avons aussi également commencé à travailler avec d'autres acteurs de la société civile sur cette question, en particulier les syndicats de professeurs

**VERONICA DZEAGU, GHANA NATIONAL  
 EDUCATION COALITION CAMPAIGN**

compris des modèles et de la documentation de base. Vous pouvez lire des cas d'études plus détaillés ainsi qu'une décomposition, étape par étape, du processus dans les documents joints.

Nous avons reçu des commentaires de la part d'un certain nombre de nos partenaires qui, grâce à ce travail, ont pu acquérir une plus grande visibilité à la fois sur le plan national et international. Cela les a aussi aidés à établir ou renforcer leurs relations avec d'autres organisations de la société civile et acteurs dans le domaine l'éducation, et a aussi profité à d'autres secteurs.



Les rapports que nous avons faits pour le CDESCR ont amélioré notre visibilité et un certain nombre de bailleurs de fonds pour les droits de l'homme nous ont aidés à financer d'autres travaux.

**SALIMA NAMUSOBYA, INITIATIVE FOR SOCIAL AND  
 ECONOMIC RIGHTS (UGANDA)**

### EN SAVOIR PLUS SUR LE SUJET

**RAPPORT DU RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LE DROIT À L'ÉDUCATION à l'Assemblée générale des NU, septembre 2014**

**RAPPORT DU RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR Le droit à l'éducation au Conseil des droits de l'homme sur PROTÉGER LE DROIT À L'ÉDUCATION CONTRE LA COMMERCIALISATION**

**QUE SAVONS-NOUS VRAIMENT DES ÉCOLES PRIVÉES LOW-FEE (PEU COÛTEUSES) ? Prachi Srivastava répond à The Economist, août 2015**

**DÉCLARATIONS DU CRC, DU CDESCR ET DU CEDAW SUR L'ÉDUCATION PRIVÉE, septembre 2014 - Juin 2015**

**SITE INTERNET DU RIGHT TO EDUCATION PROJECT (RTE)**

Ceci est le document n°1 des 3 documents conçus pour présenter le récent travail de recherche et de plaidoyer mené par l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels, en partenariat avec les organisations de la société civile dans 7 pays du monde, ainsi que l'Initiative sur la privatisation de la recherche dans l'éducation et le Right to Education Project. Le travail examine de façon critique les effets de la privatisation de l'éducation en utilisant des mécanismes des droits de l'homme. Les documents sont conçus pour servir d'introduction à ce travail et l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels peut apporter d'autres ressources, des informations et une aide à quiconque souhaiterait s'engager dans cette étude.

Pour cela, veuillez contacter Sylvain Aubry : [sylvain@globalinitiative-escr.org](mailto:sylvain@globalinitiative-escr.org)

Les documents sont :

- 01 | [Privatisation de l'éducation et droits de l'homme : méthodologie pratique pour faire face aux effets négatifs de l'implication d'acteurs privés sur le droit à l'éducation](#)
- 02 | [Comment utiliser les mécanismes des droits de l'homme](#)
- 03 | [Études de cas sur les rapports parallèles pour faire face à la privatisation de l'éducation](#)

Vous pouvez trouver ces documents et des ressources méthodologiques pour travailler sur les acteurs privés et le droit à l'éducation ici : <http://bit.ly/PrivatisationMethodo>

